



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-85

Envoyé en préfecture le 26/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260917-2026_85-DE

L'an deux mil vingt six, le 17 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Pascaline LEY
Réjane LOUIN

Pouvoir à Delphine MASSON
Pouvoir à Gwenaël PRIGENT

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Administration Générale – Composition et règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération D26-096 du Conseil de Communauté, sous la présidence de M. Jean-Paul VERMOT, approuvant le principe de composition et le règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est chargée de quantifier les transferts de compétence réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes membres dans le cadre du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner un titulaire et un suppléant au sein de cette commission ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission ;

Considérant que chaque commune de la Communauté d'Agglomération de Morlaix Communauté doit désigner un titulaire et un suppléant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

DESIGNE Monsieur Gwenolé GUYOMARC'H en qualité de délégué titulaire,

DESIGNE Madame Delphine MASSON en qualité de déléguée suppléante,

APPROUVE le règlement intérieur de la CLECT.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO



Le Maire,



Gwenolé GUYOMARC'H

